



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2024-084

PUBLIÉ LE 8 MARS 2024

Sommaire

Direction de la Mer / Département Développement durable Maritime

R02-2024-03-07-00001 - 20240307 DEC signe subdel adm DM maj 19-01-24
(6 pages)

Page 3

Direction de la Mer

R02-2024-03-07-00001

20240307 DEC signe subdel adm DM maj
19-01-24

Décision N° R02-2024-03-07-00001
portant subdélégation de signature

LE DIRECTEUR DE LA MER

- VU** le code des transports ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R2111-7, R2124-25, R2124-45 et R2124-56 ;
- VU** le code du tourisme, notamment son article R341-4 ;
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le code du domaine de l'État ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 modifiée, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République, notamment l'article 6 ;
- VU** le décret n°69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes ;
- VU** le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- VU** le décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 21 et 38 ;
- VU** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- VU** le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

- VU** le décret n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.
- VU** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** le décret n°2014-1256 du 28 octobre 2014 portant création d'une délégation de la mer et au littoral au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret 2017-942 du 10 mai 2017 relatif au permis d'armement ;
- VU** l'arrêté du 18 avril 1986 modifié fixant les compétences et la composition de la commission locale et les modalités de délivrance des licences de capitaine pilote ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer ;
- VU** l'arrêté du 28 septembre 2007 modifié relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner ;
- VU** l'arrêté n°2018-116 du 10 juillet 2018 du Préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles, réglementant la pratique des activités nautiques le long du littoral de la Martinique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édiction ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité (arrêté tous corps) ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU** le décret du président de la République du 23 août 2022 portant nomination de M. Jean- Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 23 août 2023;
- VU** l'arrêté n°02-2020-06-30-003 du 30 juin 2020 du Préfet de la Martinique portant organisation de la Direction de la Mer de la Martinique ;

- VU** la convention de délégation de gestion DM-DEAL des personnels relevant de la direction de la mer de la Martinique en vigueur ;
- VU** l'arrêté interministériel du 19 juillet 2023 nommant M.Xavier NICOLAS en qualité

de Directeur de la mer de la Martinique;
VU l'arrêté préfectoral n° R02-2023-08-01-0001 du 1^{er} août 2023 portant délégation de signature à M.Xavier NICOLAS, directeur de la mer de la Martinique,

DÉCIDE

Article 1

Dans le cadre du fonctionnement normal de la direction de la mer et d'empêchement, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume Hervé et Madame Lise Jean-Louis dans l'ensemble des missions sauf celles prévues à l'article 3.

Article 2

Dans le cadre du fonctionnement normal du service, subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer au nom du préfet de Martinique les actes suivants :

Ressources humaines et finances	
Actes relatifs à la situation individuelle des agents publics mentionnés par les arrêtés ministériels du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés et exerçant leurs fonctions au sein de la direction de la mer de la Martinique.	Mme Elodie VITRET Mme Cécile CLUGNAC
Ordres de mission des inspecteurs de la sécurité des navires, dans le cadre de leurs visites de sécurité des navires ou audits en Martinique, Guadeloupe, Îles du Nord et Guyane, pour une durée inférieure à cinq jours et un montant inférieur à 1750 €.	M. Clément HUGOT M. Matthieu DESPLAS-GIUDICELLI
Pêches maritimes et cultures marines	
Procédures et décisions relatives à l'application des arrêtés relatifs à la pêche maritime Délivrance et retrait des permis de mise en exploitation des navires de pêche professionnelle de moins de 25 mètres, immatriculés en Martinique. Délivrance, suspension et retrait des licences européennes de pêche Actes relatifs au contrôle de la gestion financière et arrêtés rendant obligatoires les délibérations du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique Convocation et présidence de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche Autorisations visant les établissements de pêche mobiles Autorisations et concessions concernant les établissements de pêche fixes Courriers, rapports d'instruction et contrôle de service fait dans le cadre	Mme Émilie LAGRANGE

<p>de l'instruction des dossiers de demande d'aide relatifs au plan chlordécone, plan de relance, plan tourisme 2030, plan de résilience, contrat de convergence et de transformation et aux fonds de secours.</p> <p>Rapports d'instruction, rapports de visite sur place et contrôle de service fait des dossiers relatifs au fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP)</p> <p>Vérification de la bonne utilisation des crédits Etat en cofinancement d'opération dédiées à l'innovation dans le cadre du FEAMPA</p> <p>Validation des cofinancements Etat, rédaction de l'avis d'opportunité et participation à l'Instance Régionale de Sélection des projets sur le FEAMPA pour les mesures autre que l'innovation.</p> <p>Délivrance, suspension, transfert, réattribution et retrait des autorisations de pêche</p> <p>Toute mesure d'application du Livre IX du Code rural et de la pêche maritime</p>	
<p>Notifications des constats d'infractions aux obligations de déclaration des captures</p>	<p>Mme Émilie LAGRANGE Mme Martine AIRAUD M. Samuel BIGOT M. Matthieu JOUSSEAUME</p>
<p>Activités nautiques</p>	
<p>Retraits temporaires ou définitifs des titres de conduite des navires de plaisance à moteur et interdictions temporaires ou définitives de pratiquer la navigation à partir de ports français ou dans les eaux territoriales françaises</p>	<p>M. Samuel BIGOT Mme Émilie LAGRANGE</p>
<p>Plaisance</p>	
<p>Délivrance et retrait des agréments des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur</p> <p>Délivrance de l'autorisation d'enseigner</p> <p>Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire des navires de plaisance à moteur</p> <p>Habilitation des agents au contrôle de l'application des programmes de formation et du respect des conditions relatives à l'agrément</p> <p>Délivrance des agréments à l'initiation et à la randonnée encadrée en véhicule nautique à moteur</p> <p>Délivrance du certificat d'enregistrement des navires de plaisance</p>	<p>Mme Émilie LAGRANGE Mme Catherine QUILICHINI</p>
<p>Validation de la partie théorique des examens du permis de conduire des navires de plaisance à moteur</p> <p>Délivrance des attestations provisoires de réussite</p> <p>Délivrance des permis de conduire des navires de plaisance à moteur</p>	<p>Mme Émilie LAGRANGE Mme Catherine QUILICHINI</p>
<p>Contrôle triennal des bateaux-école</p>	<p>M. Samuel BIGOT M. David BERTON M. Gilles SERPIN Mme Catherine QUILICHINI</p>

Pilotage maritime	
Délivrance des licences de capitaine pilote Nomination des pilotes maritimes et aspirants pilotes Sanctions disciplinaires des pilotes : réprimande et blâme en dehors de l'exercice du service à bord d'un navire, radiation des cadres, mise à la retraite des pilotes maritimes, suspension de l'exercice des fonctions de pilote pour une durée maximale de dix jours. Nomination des membres et suppléants de l'assemblée commerciale du pilotage instituée par le décret du 19 mai 1969 susvisé Convocation de l'assemblée commerciale. Inscription de questions à l'ordre du jour de l'assemblée commerciale	Mme Émilie LAGRANGE
Domaine public maritime et gestion des épaves	
Actes relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public maritime, y compris les demandes d'avis adressées aux collectivités territoriales (arrêté reste au niveau du directeur) Documents relatifs à l'instruction des arrêtés conjoints portant règlement de police des zones de mouillage. Avis prévus à l'article R2111-7 du code général de la propriété des personnes publiques susvisé concernant la délimitation du rivage de la mer, à l'exclusion de la procédure de délimitation des limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières. Avis prévus à l'article R. 2124-25 du code général de la propriété des personnes publiques susvisé, concernant l'instruction administrative des demandes de concessions de plage. Avis prévus par le code de l'urbanisme concernant l'instruction administrative des documents d'urbanisme	Mme Solenn LE HYARIC
Armement des navires professionnels	
Délivrance, suspension et retrait du permis d'armement	Mme Émilie LAGRANGE

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les correspondances adressées à la présidence de la République et au premier ministre, aux ministres, aux parlementaires, au président de la collectivité territoriale de Martinique, de la CACEM, de l'Espace Sud, de Cap Nord ou Maire d'une commune de Martinique, sauf indication contraire ci-dessus ;
- les actes attributifs de subvention dont le montant de la participation financière de l'État est supérieur à 150 000 €.

Article 4

La présente décision prend effet à compter de sa publication et annule les décisions précédentes.


Article 5

Les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Fort-de-France, le - 7 MARS 2024

Pour le Préfet et par
délégation,
le directeur de la mer

Xavier NICOLAS



Directeur de la Mer